



Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique (RACGFP) Taux des primes mensuelles 2013

Publié : le 2013-01-01

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2013,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N^o de catalogue BT1-65F-PDF
ISSN : 2817-2833

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Public Service Management Insurance Plan (PSMIP) 2013
Monthly Premium Rates

▼ 2013

Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique (RACGFP)

Taux des primes mensuelles 2013

Régime principal (primes payées par l'employé)

Assurance-vie de base

(Taux par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré)

Groupe d'âge	Homme	Femme
Moins de 31 ans	0,04	0,03
31-35	0,04	0,04
36-40	0,07	0,04
41-45	0,10	0,07
46-50	0,17	0,12
51-55	0,28	0,20
56-60	0,44	0,31
61-65	0,73	0,50
66-70	0,84	0,62
71-75	0,39	0,32
76-80	0,28	0,22
81 ans et plus	0,42	0,33

Assurance-vie supplémentaire

(Taux par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré)

Groupe d'âge	Homme	Femme
Moins de 31 ans	0,03	0,02
31-35	0,03	0,03
36-40	0,04	0,03

41-45	0,06	0,05
46-50	0,10	0,08
51-55	0,18	0,13
56-60	0,28	0,21
61-65	0,58	0,40
66-70	0,64	0,49
71-75	0,32	0,25
76-80	0,19	0,16
81 ans et plus	0,29	0,24

Assurance des personnes à charges ¹ (exonération de primes 2013)

A. Enfants seulement : taux uniforme de 0,47 cents

B. Conjoint et enfants/conjoint seulement

Groupe d'âge	Homme	Femme
Moins de 26 ans	0,47	0,47
26-30	0,57	0,66
31-35	0,75	0,84
36-40	0,95	1,04
41-45	1,04	1,22
46-50	1,22	1,41
51-55	1,41	1,88
56-60	1,88	2,82
61-65	2,82	4,32

66-70	1,41	2,16
71-80	2,16	3,38
81 ans et plus	3,20	5,00

Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident

0,275 cents par unité de 25 000 \$ (maximum 10 unités)

Assurance-invalidité de longue durée

1,40 \$ par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré.

L'employeur assume 85 p. 100 des primes (1,19 \$) pour les employés exclus et la totalité des primes pour les cadres de direction et équivalents.

Taux des primes mensuelles du RACGFP (R.gime d'Assurance pour les Cadres de Gestion de la fonction publique) au 1^{er} janvier 2013

Régime du groupe de la direction (Primes payées par l'employeur)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Garantie
Assurance-vie de base ¹ (exonération de primes 2013)	0,1575\$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident ¹ (exonération de primes 2013)	2,25\$	pour une protection de 250 000 \$
Personnes à charge ¹ (exonération de primes 2013)	1,21\$	peu importe l'état matrimonial

Assurance-vie à la retraite	1,92\$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
------------------------------------	--------	---

Régimes des membres du parlement (Primes payées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Garantie
Assurance-vie de base ¹ (exonération de primes 2013)	0,55\$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident ¹ (exonération de primes 2013)	9,125\$	pour une protection de 250 000 \$
Personnes à charge	0,92 \$	peu importe l'état matrimonial
Assurance-vie à la retraite	2,84\$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance

Régimes des juges (Primes payées par le gouvernement)

Catégorie d'assurance	Montant de la prime	Garantie
Assurance-vie de base ¹ (exonération de primes 2013)	0,375\$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance
Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident	2,50\$	pour une protection de 250 000 \$

Personnes à charge	1,50\$	peu importe l'état matrimonial
Assurance-vie à la retraite	3,80\$	par tranche de 1 000 \$ d'assurance

Notes de bas de page

- 1 Exonération de primes en vigueur du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2013**

Visitez [Régime de retraite de la fonction publique](#) pour des renseignements sur la pension.